



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCCPAT

Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol

au lieu-dit «Les Fontanelles» sur la commune de MENESPLET

déposée par la SAS LES FONTANELLES ENERGIES

dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo – 33130 BEGLES

Par arrêté n° BE 2023-01-02 du 23 janvier 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours pleins et consécutifs du **lundi 27 février 2023 à 9 heures au mercredi 29 mars 2023 à 17 heures**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Ménesplet.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Patrick PAULIN, retraité de l'armée de terre.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

➤ sur support papier :

- à la **mairie de MENESPLET (24700)**, 10 Rue de la République aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

➤ sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de MENESPLET aux horaires d'ouverture de la mairie.

➤ sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr - rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de MENESPLET - 10 Rue de la République - 24700 MENESPLET.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2023-lesfontanelles@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ménesplet pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 27 février 2023	9h00 - 12h00
mardi 7 mars 2023	14h00 - 17h00
jeudi 16 mars 2023	9h00 - 12h00
vendredi 24 mars 2023	9h00 - 12h00
mercredi 29 mars 2023	14h00 - 17h00

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires – Service Urbanisme Habitat Construction – Pôle Urbanisme – cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS LES FONTANELLES ENERGIES à Mme Laurianne PAU, cheffe de projet – 213, Cours Victor Hugo – 33323 BEGLES cedex - tél : 06 25 94 88 56
email : Laurianne.PAU@valorem-energie.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Ménesplet, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.